Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260403-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Vendredi 03 avril 2026

Séance Publique du
Vendredi 10 avril 2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian PERRIEN à Brigitte LE LIBOUX, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260403-DE

n°03

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Ronan LOAS

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance obligatoire pour les communes, compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée.
Le Code de la commande publique précise les conditions de mise en œuvre de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est :

- présidée par le Maire ou son représentant
- comprend 5 membres du conseil municipal élus en son sein au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste sauf décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante.
- Des membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Toutefois, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

- **PROCEDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

1 - RECUEIL DES LISTES DE CANDIDATS :

- Liliane MARTEVILLE
- Claude ORVOINE
- Cédric ORVOËN
- Pascal GUERIF
- Corinne GOADEC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260403-DE

- Christian LAURENT
- Anne-Valérie RODRIGUES
- Christian PERRIEN
- Annie BRUNET
- Maïté BRISELET

2 – RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Abstention : 2 (Lysiane Métayer, Erwan Ribault)
Contre : 0

3 – DECLARE élue la liste suivante **:**

Titulaires	Suppléants
Liliane MARTEVILLE	Christian LAURENT
Claude ORVOINE	Anne-Valérie RODRIGUES
Cédric ORVOËN	Christian PERRIEN
Pascal GUERIF	Annie BRUNET
Corinne GOADEC	Maïté BRISELET

Ronan LOAS,
Maire

